
Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL 28 / 2020 Bis

Nombre de Membres
En exercice :27
De Présents :24
De votants : 27

L'An deux mil vingt le Jeudi 27 août,
le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de
ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN
Fernand, Maire

Etaient présents : M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSE Cédric-Mme
BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara- M.CAMARA Célestin-
Mme DEZ Marylène-Mme DUPONT Karine-M. FERRARI Fabien-
Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET
David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia -Mme
OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO
Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY
Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M.
SEIGNOBOS Jean-Luc.

Etaient absents excusés : M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à
Mme OLIBE Carole.- Mme AURIOL Anne donne procuration à M.
HERAUD Jean-François-M. FRELIER Laurent donne procuration à
M. SANTONI Jean.

**Délibération portant participation de la commune aux frais de gestion administrative du
centre médico-scolaire de BRIGNOLES ;**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général
des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du
conseil, M. AIGUESPARSE Cédric ayant obtenu la majorité des
suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il ou elle a
accepté.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose que le centre médico scolaire de BRIGNOLES est en charge du suivi de la santé des
élèves dans les écoles publiques .

Les frais de gestion administrative sont calculés par année scolaire et répartis entre toutes les communes rattachées
au centre Medico scolaire de BRIGNOLES, frais comprenant : le téléphone, fax, affranchissement ,matériel
informatique, fournitures de bureaux, mobilier .

Le montant de ces frais par élève pour l'année scolaire écoulée 2019-2020 est de 1€50 € soit pour notre collectivité
de 445,50 € .

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- de participer aux frais de gestion administrative du centre médico scolaire de BRIGNOLES
- de l'autoriser à signer la convention s'y rapportant,
- D'inscrire la dépense au budget primitif 2020 de la commune.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur, et après délibérations décide à l'unanimité :

- de participer aux frais de gestion administrative du centre médico scolaire de BRIGNOLES
- de l'autoriser à signer la convention s'y rapportant,

-D'inscrire la dépense au budget primitif 2020 de la commune

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.

Fernand BRUN
Maire de PIGNANS



25
400
08